

Cimetière communal de la Roche Frison Tarifs et durées des concessions

JARDIN DU SOUVENIR (partie 3)

	Durée	Achat concession	Renouvellement concession
COLUMBARIUMS	30 ans	300 + 50 euros	300 euros
Case funéraire pouvant contenir 4 urnes de			
18 cm de diamètre.			
Tarif comprenant 4 plaques à graver.			
CAVURNES	30 ans	200 + 50 euros	200 euros
Case enterrée pouvant contenir 4 urnes de			
18 cm de diamètre.			
Tarif comprenant 4 plaques à graver.			
JARDIN DU SOUVENIR	Emplacem-	10 euros (plaque)	25 euros (<i>location</i>
Dispersion de cendres gratuite.	ent de 10	25 euros (<i>location</i>	emplacement)
Tarif comprenant une plaque à graver pour le	ans sur	emplacement)	
registre du souvenir (pupitre en granit) et la	registre		
location d'un emplacement sur ce registre.	souvenir		

CONCESSION EN PLEINE TERRE (partie 1)

PLEINE TERRE 1 emplacement pour 2 places	30 ans 50 ans	300 euros 500 euros	300 euros 500 euros	
PLEINE TERRE				
2 emplacements pour 4 places	30 ans	500 euros	500 euros	
	50 ans	800 euros	800 euros	

TERRAIN AVEC CAVEAU EDIFIE PAR LA COMMUNE (partie 3)

Dimensions extérieures du caveau édifié (cm) :			
2 places (l : 99 L : 245 h : 140)	30 ans	300 + 1370 euros	300 euros
	50 ans	500 + 1370 euros	500 euros
4 places (I : 166 L : 243 h : 140)	30 ans	500 + 1950 euros	500 euros
	50 ans	800 + 1950 euros	800 euros
6 places (I : 190 L : 245 h : 140)	perpétuelle	1700 + 2350 euros	Sans objet

TERRAIN NU POUR CAVEAU A EDIFIER (partie 3)

Dimensions ext. du caveau à construire (cm) : 2 places (l : <100 L : 230 max h : 150)	50 ans	500 euros	500 euros
4 à 6 places (I : <200 L : 230 max h : 150) Ouverture sur le dessus obligatoire.	50 ans	800 euros	800 euros

INHUMATION HORS CONCESSION

INHUMATION TEMPORAIRE - DEPOSITOIRE COMMUNAL (partie 3)	3 mois maximum	Gratuit	Pas de renouvellement possible.
INHUMATION DITE "EN SERVICE ORDINAIRE" - PLACE COMMUNALE (partie 1, en pleine terre)	5 ans maximum	Gratuit	Pas de renouvellement possible.

Tarifs fixés par délibération D07 du conseil municipal du 25 septembre 2019.

Règlement:

Par chèque(s) uniquement, à l'ordre du Trésor public.

Frais d'enregistrement (facultatifs) :

- Concessions temporaires (toutes durées) : forfait de 25 €
- Concession perpétuelle : à calculer

Pièces à fournir :

- Pièce d'identité
- Justificatif de domicile
- Livret de famille (souhaitable)

Lundi : 13h30 à 17h15 - Mardi : 9h à 12h et de 13h30 à 17h15 - Mercredi : 13h30 à 17h15 - Jeudi : 13h30 à 17h15 -

Vendredi : 13h30 à 17h15 – Samedi : 9h à 12h (fermé pendant les vacances scolaires d'été)